

INSERTION AU TRAVAIL DES JEUNES WALLONS INSCRITS COMME DEMANDEURS D'EMPLOI POUR LA PREMIERE FOIS EN 2019

AOÛT 2020



AU SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
QUE RETENIR ?	3
1. ANALYSE DE L'INSERTION DES JEUNES INSCRITS AU FOREM	7
2. LE NIVEAU ET L'OPTION D'ÉTUDES, ÉLÉMENTS CLÉS DE L'INSERTION	15
3. QUELS SECTEURS EMBAUCHENT LES JEUNES APRÈS LEURS ÉTUDES ?	20

(stage ou alternance en entreprise) offrent l'avantage à un public qui sort de l'école de déjà disposer d'une expérience professionnelle et augmente en cela l'insertion à l'emploi. C'est le cas des bacheliers et des contrats d'alternance.

Enfin, parmi un même niveau d'études, certaines options, souvent liées à des métiers en demande sur le marché de l'emploi présentent, en général, un meilleur taux d'insertion. Ce constat s'applique néanmoins peu aux études du niveau de master où la variabilité des résultats ne permet pas de décrire une tendance nette¹.

Cette année, à côté des confirmations d'observations habituelles, cette étude indique les secteurs d'activité où les

jeunes s'insèrent particulièrement lorsque le contrat concerne le travail intérimaire. Depuis longtemps, l'intérim représente une porte d'entrée pour un nombre important de jeunes inscrits pour la première fois au Forem. L'analyse montre que les entreprises utilisatrices de ces contrats semblent provenir surtout du commerce et de l'Horeca. La logistique, l'industrie alimentaire et le nettoyage font également partie de ces employeurs.

Depuis 2008, le service Veille, analyse et prospective du Forem (AMEF) décrit l'insertion à l'emploi dans les six mois des jeunes demandeurs d'emploi inscrits pour la première fois au Forem.

Plusieurs observations perdurent dans cette analyse. Tout d'abord, le taux d'insertion à court terme (6 mois) est fortement lié au niveau de diplôme obtenu par les jeunes demandeurs d'emploi. Ainsi, un diplômé de l'enseignement secondaire supérieur connaît davantage l'emploi dans les six mois qu'un jeune ayant quitté l'enseignement sans diplôme de fin de secondaire. Pareillement, l'emploi concerne davantage un jeune demandeur d'emploi diplômé de l'enseignement supérieur (bachelier ou master) qu'un diplômé de l'enseignement secondaire.

Ensuite, un deuxième constat s'impose. Les études comprenant une partie de formation en entreprise

¹ Le faible nombre de demandeurs d'emploi par option et le fait qu'une part importante des personnes diplômées d'un master trouve de l'emploi sans s'inscrire au Forem ont pour conséquence des résultats très différents d'une année à l'autre.

EFFETS DU COVID-19



Cette étude se base sur des résultats de 2019, soit une période encore favorable à l'emploi des jeunes. Par conséquent, elle ne tient quasiment pas compte des conséquences de la crise sanitaire de 2020 et des effets du confinement. Seuls les jeunes inscrits en octobre 2019 dont l'insertion à 6 mois prend en compte le mois d'avril 2020 qui a vu le nombre d'opportunités d'emploi chuter de 45 % ont connu les effets de la crise.

Or, d'après les premières données à disposition, les personnes de moins de 25 ans constitueraient une des classes d'âge les plus touchées par le ralentissement économique lié à la crise du coronavirus.

En effet, au 30 juin 2020, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a atteint 31.255 personnes soit 5.372 de plus qu'en 2019 (+18,2 %). Au même moment, le taux de demande d'emploi (ou taux de chômage administratif) des 18-25 ans est de 28,8 % (+ 4,2 points de pourcentage à un an) alors que celui-ci n'avait cessé de décroître depuis la fin de l'année 2013.

Les résultats présentés dans cette étude doivent être interprétés avec toute la prudence nécessaire.

QUE RETENIR ?

Avant d'aborder le contenu du rapport, il convient de rappeler que cette étude se limite à l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi et non à l'insertion de l'ensemble des jeunes Wallons. Elle ne constitue donc pas une mesure de la performance des filières d'apprentissage.

Depuis le 1^{er} septembre 2015, les jeunes de moins de 21 ans non titulaires du certificat d'études secondaires supérieures (CESS) ou d'un titre équivalent² n'ont plus droit aux allocations d'insertion avant leur vingt-et-unième anniversaire. Cette mesure ne semble pas avoir eu d'effet sur la première inscription au Forem. En effet, les jeunes touchés par cette mesure continuent à venir s'inscrire en stage d'insertion pour maintenir le bénéfice des allocations familiales et pour profiter des services proposés par le Forem (aides à l'emploi, formations, accompagnement). Dans certains cas, car cette inscription est demandée par les CPAS, ils peuvent s'inscrire aussi pour recevoir le revenu d'intégration. Néanmoins, tendanciellement, l'âge moyen des jeunes inscrits pour la première fois au Forem a tendance à augmenter depuis cinq ans, conséquence de l'allongement de la durée des études.

Le taux moyen d'insertion à l'emploi après six mois est en hausse, pour la septième année consécutive : en 2019, il est de 63,4 % alors qu'une année auparavant, il était de 62,4 %. C'est le taux d'insertion le plus élevé observé depuis que l'étude est menée. Le délai d'insertion diminue : 52 jours en moyenne avant la première occupation contre 55 jours en 2018. Enfin, la durée d'occupation

moyenne reste stable, passant de 107 jours en 2018 à 108 jours en 2019.

Les études qui enregistrent le meilleur taux d'insertion sont, dans l'ordre : les études de niveau bachelier (79 %), le contrat d'alternance (réseaux IFAPME et CEFA confondus) (69 %) et les études de niveau master (66 %)³. En 2019, les taux d'insertion s'améliorent, pour la plupart des niveaux d'études. Le taux d'insertion des personnes avec les niveaux d'études les plus bas progresse le plus : + 3,7 points de pourcent pour les diplômés de l'enseignement primaire et secondaire de base et + 3.8 p.p. pour les diplômés de l'enseignement secondaire du second degré. Viennent ensuite les diplômés de l'alternance (+ 2,1 p. p.), du secondaire du 3^{ème} degré (+ 1,9 p.p.) et d'un « master » (+ 1,1 p.p.). En revanche, après une progression importante entre 2015 et 2018, le taux d'insertion des diplômés d'un bachelier stagne (-0,2 p.p.). L'alternance et le bachelier demeurent les niveaux d'études avec le taux d'insertion le plus élevé, devant le « master ».

L'embellie du taux d'insertion à six mois est en lien avec la **baisse du taux de demande d'emploi des personnes de moins de 25 ans en Wallonie** amorcée au second semestre 2013 et observée jusqu'en mars 2020 (au début de la crise du coronavirus)⁴. Il existe un faisceau de facteurs en lien avec cette évolution. Avant toute chose, rappelons que ce public fait l'objet de divers dispositifs et mesures visant à stimuler l'insertion sur le marché de l'emploi (accompagnement individualisé spécifique, aides à l'emploi « impulsion », garantie pour la jeunesse, etc.). Par ailleurs, l'embellie conjoncturelle constatée depuis 2014 mais aussi l'impact des ré-

centes modifications législatives interviennent également. Le net ralentissement de l'activité économique observée depuis mars 2020 a vu depuis lors le chômage des jeunes repartir à la hausse et ce, de manière plus marquée que dans les autres catégories d'âge.

Une analyse plus détaillée des filières montre que la filière technique complémentaire (7^{ème} année) présente un taux d'insertion et une durée d'occupation proches de ceux de l'alternance. De même, à l'intérieur de la catégorie des bacheliers, les jeunes qui ont terminé des études supérieures de type court obtiennent, sans surprise, des résultats d'insertion plus favorables que les personnes ayant entamé des études supérieures de type long et qui ont arrêté après trois ans.

TENDANCES 2019

Taux d'insertion

moyen dans les six mois : 63,4 %

Délai d'insertion

moyen avant la première occupation :
52 jours

Durée d'occupation

moyenne : 108 jours

² Cf. http://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t35#h2_4

³ Réseaux IFAPME et CEFA confondus.

⁴ Taux de chômage des moins de 25 ans sur base annuelle 2004-2019.

Fig. 1 : Options d'études avec un taux d'insertion élevé par niveau d'études⁵ - Source : Le Forem

Options d'études avec un taux d'insertion élevé par rapport au niveau d'études Source : Le Forem	
SEC. 3EME/4EME DEGRE PROFESSIONNEL	SECONDAIRE 3EME DEGRE TECHNIQUE
Boulangerie-pâtisserie	Hotellerie restauration
Puériculture /nursing (TQ et TTr)	Prévention et sécurité
	Mécanique & électroméca garage auto
ALTERNANCE	
Boucherie/charcuterie	
Mécanique & électroméca garage auto	
Architecture paysage et jardins	
BAC	MASTER
AESI Sciences mathématiques	Santé publique
Education physique et corporelle	Sciences chimiques/sc des matériaux
AESI Langues modernes	Sciences agronomiques
Instituteur primaire	
Instituteur préscolaire	
AESI Sciences humaines	
Note : options avec un taux d'insertion supérieur à la moyenne + 1 écart type	

⁵ Options avec un taux d'insertion supérieur à la moyenne + 1 écart type.

À niveau d'études équivalent, des options connaissent des résultats d'insertion contrastés. Assez logiquement, les options qui connaissent les meilleurs taux d'insertion sont celles qui préparent à des métiers pour lesquels les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement. Le tableau ci-contre présente les options qui, par niveau d'études, obtiennent des taux d'insertion supérieurs à la moyenne.

Quatre secteurs semblent être particulièrement porteurs pour le public jeune : il s'agit du commerce de gros et de détail, de la construction, de l'hébergement et la restauration et des activités de service administratif et de soutien. Ces secteurs reprennent notamment l'activité des agences de travail intérimaire). D'autres secteurs comme l'administration, l'industrie manufacturière, l'enseignement ainsi que la santé et l'action sociale sont également à prendre en compte quand on étudie le public des jeunes. Par ailleurs, l'agriculture, sylviculture et pêche (travail saisonnier), ainsi que l'information et la communication sont des secteurs où les jeunes semblent s'insérer plus que n'importe quelles autres classes d'âge mais en nombre toutefois trop réduit pour être considéré comme secteurs « porteurs ».

Près de quatre personnes sur dix ont connu un premier mouvement vers le marché de l'emploi via le travail intérimaire. L'intérim reste la première porte d'entrée pour les jeunes vers le marché du travail. **Parmi les secteurs qui recrutent via le canal de l'intérim, le commerce et l'Horeca semblent offrir le plus grand nombre d'opportunités. La logistique, l'industrie alimentaire et le nettoyage présentent également un nombre non négligeable de débouchés.**

1. ANALYSE DE L'INSERTION DES JEUNES INSCRITS AU FOREM

1.1. MÉTHODOLOGIE ET AVERTISSEMENTS

- Sont analysées ici des données relatives aux demandeurs d'emploi inscrits au Forem en 2019 et leur devenir dans les six mois qui ont suivi⁶. Cette analyse ne considère que les personnes âgées de 18 à 24 ans accomplis, inscrites pour la première fois au Forem entre juin et octobre 2019.
- L'étude mesure l'insertion à l'emploi sous l'angle du taux d'insertion, du délai avant l'insertion et de la durée de l'occupation, au cours des six mois après l'inscription. Les indicateurs sont ventilés selon les données administratives disponibles pour chaque demandeur d'emploi. Les secteurs de l'insertion des jeunes sont également passés en revue.
- Ce travail décrit la relation entre le type d'études et la mise à l'emploi. Il s'agit ici de pressentir l'influence du niveau et du type d'études sur l'insertion d'un jeune demandeur d'emploi sur le marché du travail⁷.
- Le lecteur sera donc prudent car on ne peut extrapoler ces observations, ni inférer un effet des diplômes sur la mise à l'emploi des jeunes en général. Les pages qui suivent étudient uniquement le lien entre le niveau de qualification scolaire et la mise à l'emploi des jeunes demandeurs d'emploi inscrits au Forem.
- Les observations qui suivent ne concernent que l'emploi salarié. Le travail indépendant et les engagements transfrontaliers ne sont pas pris en compte ici. Certains résultats sont ainsi sous-estimés car les échanges de données entre les services publics de l'emploi et les autres intervenants publics (ONSS, INASTI, ONEM, ...) requièrent plusieurs mois pour être complets.
- Le niveau d'études dénommé « Alternance » regroupe l'ensemble des jeunes ayant réussi un contrat d'alternance, que ce soit via la formation en alternance (réseau IFAPME) ou via l'enseignement en alternance (CEFA).

⁶ Pour des raisons techniques liées à la réception des flux mettant à jour l'appliquet de gestion des demandeurs d'emploi, au moins un mois supplémentaire à la période d'observation est nécessaire pour disposer de l'ensemble des informations. Ainsi, l'observation des six mois suivant fin octobre n'est valide qu'à partir de juin.

⁷ Sans encore disposer de données de l'enseignement assemblées aux données de la demande d'emploi, on ne peut faire en Wallonie, comme le fait le service d'étude du VDAB, service public régional flamand, un lien entre « études » et mise à l'emploi. Le monitoring lié au cadastre des sortants de l'enseignement devrait bientôt être disponible pour la fédération Wallonie-Bruxelles.

1.2. LES JEUNES INSCRITS SORTANT DE L'ÉCOLE

1.2.1. Définition du public : inscriptions en cours d'année

En 2019, 29.828 individus de 18 à 24 ans se sont inscrits pour la première fois au Forem. 96,0 % des personnes suivies sont inscrites en tant que demandeurs d'emploi en stage d'insertion. Les autres sont inscrites comme demandeurs d'emploi libres. La proportion des stages d'insertion est légèrement inférieure par rapport à 2018. Les restrictions en termes d'âge et de diplôme pour accéder aux allocations d'insertion peut expliquer cette diminution.

On observe, entre 2012 et 2015, une baisse, d'abord faible puis plus marquée, du nombre de jeunes ins-

crits pour la première fois. Toutefois, depuis 2016, ce nombre remonte légèrement. Des évolutions contrastées selon l'âge sont constatées : En particulier la part des 18-20 ans diminue entre 2012 et 2019 passant de la moitié des jeunes à environ 44 %.

On peut supposer que cette évolution dans la répartition par âge des jeunes inscrits pour la première fois est liée à l'allongement de la durée des études. En effet, depuis le 1^{er} septembre 2015, les jeunes de moins de 21 ans non titulaires du certificat d'études secondaires supérieures (CESS) ou d'un titre équivalent⁸ n'ont plus droit aux allocations d'insertion avant leur vingt-et-unième anniversaire. Toutefois, cette mesure ne semble pas avoir eu d'effet sur la première inscription au Forem. Depuis l'entrée en vigueur de la mesure, ces jeunes continuent de s'inscrire au Forem, sous le statut relatif au stage d'insertion. Cette condition est nécessaire pour

continuer à bénéficier des allocations familiales. De plus, l'inscription au Forem est exigée par les CPAS pour obtenir le revenu d'intégration et permettre à ces personnes de profiter des services du Forem : aides à l'emploi, formations, accompagnement, ... La part de jeunes de moins de 21 ans non diplômés du CESS est constante depuis 2012 (autour de 18 %) et la part de ces jeunes inscrits en stage d'insertion atteint les 99 %.

L'âge moyen de la cohorte s'élève à 21 ans et 108 jours, ce qui constitue la deuxième observation la plus élevée après celle de 2018. L'entrée dans la population active semble ainsi, pour une série de personnes, de plus en plus différée suite, notamment, à un allongement de la durée des études et/ou à des séjours à l'étranger (après la fin du cycle secondaire ou après des études universitaires). À noter que la part des 25-26 ans (non-couverte par la présente étude) s'accroît également.

L'analyse par niveau d'études, en 2019, montre des évolutions contrastées. En effet, le nombre de jeunes qui s'inscrivent au Forem sans diplôme du secondaire supérieur est en légère augmentation (+ 1,4 points de pourcent par rapport à 2018). Par ailleurs, la part de diplômés du supérieur augmente également (+ 0,3 points de pourcent). Le niveau de « primo-inscrits » diplômés de l'enseignement supérieur est néanmoins en recul par rapport à 2014. Ceci pourrait être le signe que le marché de l'emploi pour les personnes plus qualifiées devient de plus en plus attractif.

Mois d'inscription \ Etudes	Primaire + Sec. de base	Sec. 2e deg.	Sec. 3e deg.	Alternance	Bac	Master	Indéterminé	Total
2019-01	299	284	558	16	154	45	104	1.460
2019-02	272	293	404	16	305	67	107	1.464
2019-03	233	224	291	23	103	20	123	1.017
2019-04	213	171	183	12	52	17	110	758
2019-05	216	179	191	11	32	13	89	731
2019-06	188	148	496	22	244	46	121	1.265
2019-07	256	308	1.809	104	889	398	136	3.900
2019-08	318	374	2.336	126	1.052	511	127	4.844
2019-09	492	721	4.374	165	1.814	1.019	171	8.756
2019-10	342	389	1.573	77	464	370	129	3.344
2019-11	211	234	655	14	79	58	90	1.341
2019-12	164	195	410	13	63	22	81	948
Total	3.204	3.520	13.280	599	5.251	2.586	1.388	29.828

Fig. 2 : Volume des « jeunes » inscrits pour la première fois au Forem en 2019 selon le niveau d'études et le mois d'inscription - Source : Le Forem

⁸ Cf. http://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t35#h2_4

1.2.2. Définition du public étudié/analysé :

En l'absence de lien entre les banques de données de l'enseignement et celles de l'inscription comme demandeur d'emploi, le concept de « jeunes sortis de l'école » est estimé en considérant uniquement la cohorte des jeunes inscrits pour la première fois au Forem entre juin et octobre⁹.

tantes dans le temps. Pour les personnes hors cohorte (c'est-à-dire inscrites entre janvier et mai ou en novembre et décembre), la transition entre l'enseignement et la demande d'emploi s'est déroulée dans un délai plus long. Ceci pourrait refléter l'existence de périodes où des expériences d'essais et d'échecs ont lieu, que ce soit dans l'enseignement ou la vie professionnelle. Le moment d'inscription et

Cette analyse vise à cerner au mieux la transition entre l'école et le monde du travail des personnes inscrites entre juin et octobre 2019, lesquelles représentent environ trois jeunes sur quatre (74 %). Dans les pages qui suivent, l'analyse de l'insertion se rapporte donc aux 22.109 personnes inscrites au Forem entre juin et octobre 2019.

Fig. 3 : Volume des « jeunes » inscrits pour la première fois au Forem sur l'ensemble de l'année 2019 et entre juin et octobre 2019, selon le niveau d'études et l'âge - Source : Le Forem

	ÂGE	Primaire + Sec. de base	Sec. 2e deg.	Sec. 3e deg.	Alternance	Bac	Master	Indéterminé	TOTAL
TOTAL 2019	18	1.861	1.011	1.285	202	8		161	4.528
	19	676	926	2.522	151	17		178	4.470
	20	324	714	3.032	125	273		202	4.670
	21	196	472	2.756	56	1.065	35	216	4.796
	22	75	241	1.900	41	1.436	380	162	4.235
	23	41	106	1.178	13	1.432	1.108	215	4.093
	24	31	50	607	11	1.020	1.063	254	3.036
	TOTAL	3.204	3.520	13.280	599	5.251	2.586	1.388	29.828
INSCRIPTIONS ENTRE JUIN ET OCTOBRE 2019	18	891	500	1.015	160	2		92	2.660
	19	340	499	2.039	130	12		90	3.110
	20	175	397	2.416	103	261		89	3.441
	21	113	309	2.219	49	962	31	105	3.788
	22	38	139	1.501	36	1.222	367	84	3.387
	23	19	67	937	9	1.199	1.010	96	3.337
	24	20	29	461	7	805	936	128	2.386
	TOTAL	1.596	1.940	10.588	494	4.463	2.344	684	22.109

Près de trois quarts des jeunes inscrits pour la première fois en 2019 l'ont été entre juin et octobre. Les différences de profils entre les jeunes inscrits pour la première fois entre juin et octobre (personnes de la « cohorte ») et le reste de l'année (personnes « hors cohorte ») sont importantes et cons-

le profil de la personne semblent en effet liés. L'analyse des données administratives disponibles pour décrire la cohorte (c'est-à-dire des personnes inscrites entre juin et octobre) montre que ces personnes sont « moins jeunes » (il y a, hors de la cohorte, proportionnellement aux effectifs, plus de jeunes de 18, 19 et 20 ans) et sont « plus qualifiées ». Ainsi, en 2019, la part de jeunes disposant uniquement du certificat de base (études primaires) est presque trois fois plus élevée pour les jeunes hors cohorte (20,8 %) que pour les jeunes de la cohorte (7,2 %).

Avant d'aborder l'insertion, il est intéressant de noter que, en 2019, 6.724 jeunes (soit 22,5% relativement au total de 29.828) viennent s'inscrire au Forem sans diplôme de fin du secondaire, c'est-à-dire en ayant terminé tout au plus l'enseignement secondaire du 2^{ème} degré. Cette proportion diminue par rapport à 2018 (25,2 %). Le volume de personnes peu diplômées demeure toutefois important pour les jeunes inscrits entre juin et octobre 2019 : 3.536 jeunes n'ont pas terminé l'enseignement secondaire (relativement au total de 21.109, cela représente 16,0 % de la population étudiée).

Par ailleurs, en croisant le niveau d'études déclaré et l'âge, on constate qu'un grand nombre de personnes ont sans doute redoublé au moins une année ou débuté des études supérieures sans les terminer. Ainsi, pour la cohorte, 9.742 personnes ont dépassé l'âge habituel de fin de scolarité secondaire. Si on prend en compte les études secondaires et les études supérieures, la proportion de jeunes s'inscrivant au Forem la première fois et « en retard » atteint 41 %.

⁹ Le service d'analyse du marché du VDAB dispose depuis plusieurs années d'un lien formel entre chaque étudiant sortant de l'enseignement de la Région flamande (banque unique syndiquant l'information de l'enseignement obligatoire et supérieur) et chaque demandeur d'emploi. En plus de suivre de très près l'insertion à l'emploi par filière d'étude, le VDAB corrige aussi, si nécessaire, le déclaratif du jeune en matière de niveau et de cursus scolaire.

1.3. L'INSERTION À L'EMPLOI DES JEUNES INSCRITS ENTRE JUIN ET OCTOBRE 2019

L'insertion à l'emploi des jeunes inscrits entre juin et octobre est analysée par le biais du **taux** et du **décali d'insertion**, mais également de la **durée d'occupation à l'emploi**.

1.3.1. Taux d'insertion

Le taux d'insertion est le rapport entre le nombre de jeunes insérés au moins un jour à l'emploi et le nombre total de jeunes inscrits.

Par convention et souci de rapidité dans la diffusion des données, le calcul de ce taux porte sur une période d'observation de six mois¹⁰ après la première inscription.

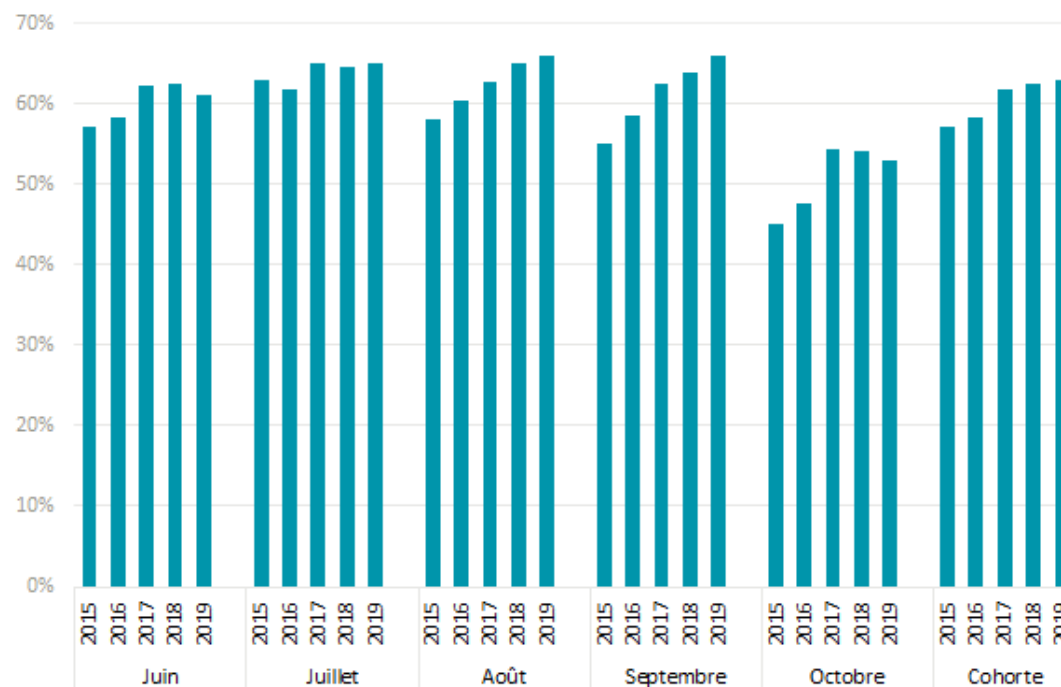
Il va de soi que – parmi différents facteurs – la durée d'observation influence de facto le niveau de l'insertion puisque, plus le temps passe, plus la personne a de chances de prester un jour à l'emploi et donc de faire partie des personnes « insérées ».

Le nombre de jeunes inscrits entre juin et octobre 2019 a légèrement progressé comparativement à celui enregistré au cours de la même période de 2018 et 2017 (21.572 en 2017, 21.492 en 2018 et 22.109 en 2019). Le nombre de personnes insérées suit la même tendance (de 13.401 en 2018 à 14.025 en 2019, soit + 4,7 %).

Six mois après la première inscription dans la demande d'emploi, 63,4 % des jeunes inscrits entre juin et octobre ont connu au moins un jour à l'emploi. Le taux est en progression depuis six ans et dépasse les chiffres enregistrés avant la crise économique et financière de 2008. Si on considère l'ensemble des personnes inscrites au cours de l'année 2019 et non plus uniquement celles inscrites de juin à octobre, le taux d'insertion à six mois est de 59,1 % (+ 1,1 point de pourcent par rapport à 2018).

L'analyse du taux d'insertion selon le mois d'inscription montre une hausse du taux d'insertion pour l'ensemble des mois d'inscription des jeunes demandeurs d'emploi, à l'exception des mois de juin et d'octobre. Pour rappel, le taux d'insertion à six mois pour les inscrits en octobre a pu être influencé par le début de la crise du coronavirus débuté en mars 2020.

Fig. 4 : Taux d'insertion à six mois pour les personnes inscrites entre juin et octobre - Source : Le Forem



¹⁰ Il convient d'ajouter un autre mois pour être certain de disposer de toutes les informations relatives à l'insertion à l'emploi.

■ Le moment de l'insertion

L'essentiel des insertions des jeunes se fait au cours des mois de d'août et de septembre (pour les diplômés de l'alternance), septembre et octobre (pour les autres). Cependant, l'analyse des délais d'insertion montre que les jeunes qui s'inscrivent au Forem en juin et juillet tendent à s'insérer moins rapidement que les jeunes inscrits en août et septembre. Les jeunes diplômés de l'alternance s'insèrent un peu plus rapidement que les autres niveaux d'études, comme constaté lors des années précédentes.

■ Le niveau d'études

En 2019, les taux d'insertion s'améliorent, pour la plupart des niveaux d'études. Le taux d'insertion des personnes avec les niveaux d'études les plus bas progresse le plus : + 3,7 points de pourcent pour les diplômés de l'enseignement primaire et secondaire de base et + 3.8 p.p. pour les diplômés de l'enseignement secondaire du second degré. Vient ensuite les diplômés de l'alternance (+ 2,1 p.p.), du secondaire du 3^{ème} degré (+ 1,9 p.p.) et d'un « master » (+ 1,1 p.p.). En revanche, après une progression importante entre 2015 et 2018, le taux d'insertion des diplômés d'un bachelier stagne (- 0,2 p.p.). L'alternance et le bachelier demeurent les niveaux d'études avec le taux d'insertion le plus élevé, devant le niveau de « master ».

La variation du taux d'insertion de l'alternance s'explique en partie par l'effectif réduit de demandeurs d'emploi de cette filière (environ 500 personnes). Le taux reste élevé en comparaison des années précédentes.

À noter que le taux d'insertion des personnes faiblement diplômées augmente de 2015 à 2019. La

reprise économique, tout comme les évolutions en matière de suivi de ce public (accompagnement, garantie jeunesse, etc.) pourraient expliquer cette évolution. Hélas, l'année 2020, marquée par la crise sanitaire risque de voir reculer ces résultats (particulièrement avec le fort recul des opportunités de travail intérimaire en avril et mai 2020).

Fig. 5 : Part des jeunes inscrits entre juin et octobre 2019 et insérés dans les six mois, par mois de l'insertion - Source : Le Forem

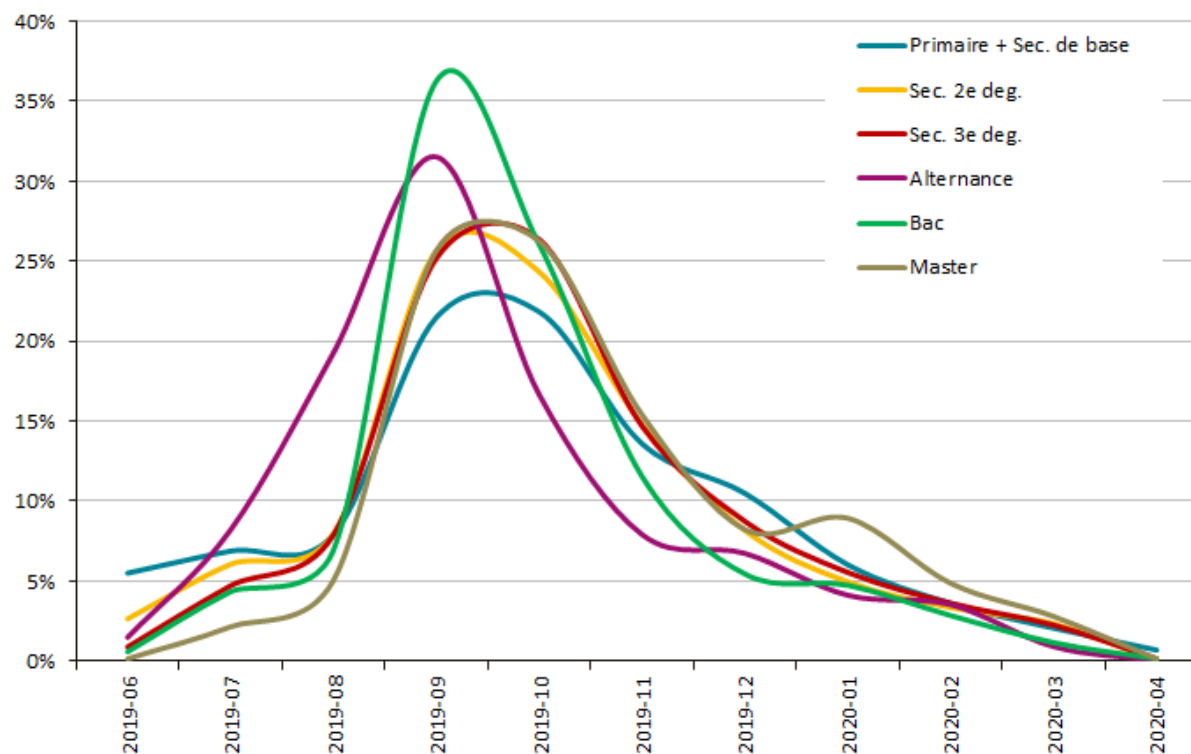
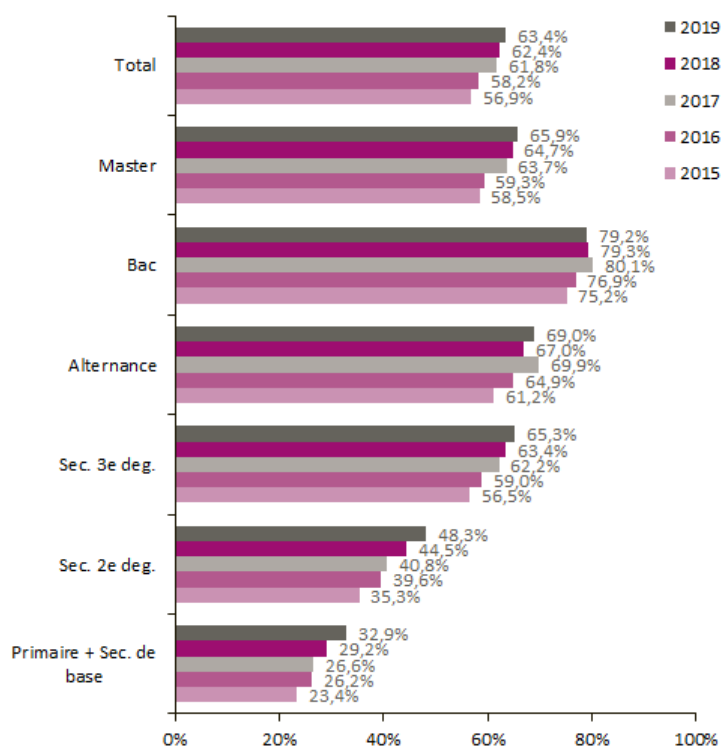


Fig. 6 : Taux d’insertion à six mois des jeunes inscrits entre juin et octobre 2019, par grand niveau d’études - Source : Le Forem



Une analyse plus fine révèle des disparités de taux d’insertion au sein du niveau secondaire de 3^{ème} degré. Ainsi, les personnes qui terminent des études secondaires techniques qualifiantes (7^{ème} ou complémentaire) connaissent un taux d’insertion élevé (supérieur à 70 %) dépassant celui des diplômés de l’alternance et de master, tandis que les personnes qui s’inscrivent avec un diplôme d’études secondaires générales enregistrent un taux d’insertion de 56,8 %, soit bien en deçà du taux moyen du secondaire de 3^{ème} degré (65,3 %).

Fig. 7 : Nombre de personnes inscrites entre juin et octobre et nombre de personnes insérées après six mois, selon l’année de référence et le niveau d’études - Source : Le Forem

Inscrits entre juin et octobre	2015		2016		2017		2018		2019	
	inscrits	insérés	inscrits	insérés	inscrits	insérés	inscrits	insérés	inscrits	insérés
Primaire + Sec. de base	1.415	331	1.543	404	1.421	378	1.766	516	1.596	525
Sec. 2e deg.	1.885	666	1.855	735	1.847	753	2.035	905	1.940	937
Sec. 3e deg.	9.633	5.442	9.930	5.856	9.979	6.204	10.520	6.671	10.588	6.914
Alternance	544	333	393	255	389	272	436	292	494	341
Bac	5.244	3.942	4.990	3.836	4.864	3.898	4.678	3.711	4.463	3.533
Master	2.475	1.447	2.271	1.346	2.653	1.689	1.977	1.280	2.344	1.544
Indéterminé	330	85	593	131	419	129	80	26	684	231
Total	21.526	12.246	21.575	12.563	21.572	13.323	21.492	13.401	22.109	14.025

1.3.2. Délai d'insertion

L'observation du délai d'insertion pour les jeunes inscrits entre juin et octobre indique que **si on considère les 63,4 % de personnes insérées à l'emploi dans les six mois, la plupart (près de 8 personnes sur 10) l'ont été dans les trois mois calendrier.**

L'alternance (réseaux IFAPME ou CEFA) connaît le délai d'insertion le plus court. Plus de 30 % des jeunes demandeurs d'emploi ayant terminé un contrat d'alternance s'insèrent endéans une semaine. Cette rapidité d'insertion est liée à la possibilité pour un apprenti (IFAPME) de conclure un contrat de formation considéré comme un contrat de travail et de s'inscrire comme demandeur d'emploi pour percevoir les allocations de chômage ou d'insertion (moyennant un stage d'insertion). Cette autorisation spécifique vient ainsi « gonfler » les chiffres des insertions immédiates des jeunes issus du système en alternance.

Pour les autres niveaux d'études, cette proportion est inférieure à 10 % (personnes qui s'inscrivent et partent à l'emploi le jour après). Les chiffres sont relatifs puisque nous ne disposons pas d'information relative à l'insertion de jeunes qui ne se seraient pas inscrits auprès du Forem.

Fig. 8 : Quintiles des délais d'insertion des personnes insérées dans les six mois de leur inscription, 2019 – Source : Le Forem

Délai d'insertion des personnes insérées dans les six mois de leur inscription - 2019		
Q1	Moins de 9 jours	20 %
Q2	De 9 à 26 jours	20 %
Q3	De 27 à 52 jours	20 %
Q4	De 53 à 90 jours	20 %
Q5	Plus de 90 jours	20 %

La répartition de la population de référence selon le délai d'insertion par tranche de 20 % (quintiles) simplifie la lecture et l'analyse de la courbe de délai d'insertion. Les valeurs des quintiles sont stables par rapport aux années précédentes. **Parmi les personnes qui se sont insérées, 20 % l'ont été dans un délai de moins de 9 jours. Le délai d'insertion moyen est de 52 jours, il est inférieur à celui 2018 (55 jours).**

1.3.3. Durée d'occupation

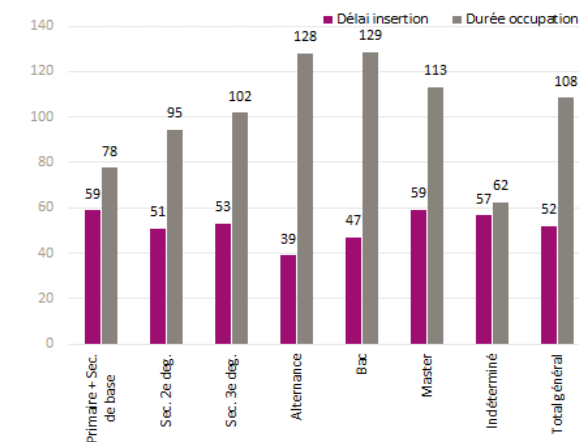
En 2019, la distribution des durées d'occupation montre un allongement de l'occupation par rapport aux années précédentes. Environ 60 % des jeunes insérés connaissent au moins trois mois d'occupation dans les six mois.

La durée moyenne est restée stable : 108 jours en 2019 alors que celle-ci était de 107 jours en 2018. Parmi les jeunes qui ont connu l'emploi dans les six mois suivant l'inscription, 20 % ont été occupés moins de 37 jours.

Fig. 9 : Quintiles de la durée d'occupation des personnes insérées dans les six mois de leur inscription, 2019 – Source : Le Forem

Durée d'occupation des personnes insérées dans les six mois de leur inscription - 2019		
Q1	Moins de 37 jours	20 %
Q2	De 37 à 90 jours	20 %
Q3	De 91 à 138 jours	20 %
Q4	De 139 à 171 jours	20 %
Q5	Plus de 171 jours	20 %

Fig. 10 : Durée d'occupation et délai d'insertion moyens par niveau d'études en 2019 – Source : Le Forem



Le graphique ci-dessus pourrait illustrer l'hypothèse de l'influence du niveau d'études sur le délai d'insertion et sur la durée d'occupation (dans les six mois suivant l'inscription). Le contrat d'alternance se distingue par une insertion rapide et de plus longue durée. Les diplômés d'études supérieures - universitaires ou non - présentent également des durées d'occupation plus élevées que la moyenne. Les diplômés relatifs au niveau des études universitaires connaissent souvent une insertion plus lente. Le manque de connexions entre ces études et le monde du travail est parfois pointé par d'aucuns pour commenter ce phénomène. Selon le sociologue Georges Felouzis, « *Ce qui relève de la formation et ce qui relève de l'insertion est trop souvent traité de façon étanche [dans les parcours universitaires]* »¹¹. C'est pourquoi le Conseil supérieur de l'emploi, dans ses recommandations concernant le marché du

¹¹ G. FELOUZIS, Des mondes incertains, les universités, les diplômés et l'emploi dans Formation Emploi. Revue française de sciences sociales, n°101, janvier 2008, p.135-147.

travail, préconise l'adoption de stages en entreprises et d'expériences de travail dans tous les cursus, y compris le niveau universitaire¹².

Les jeunes moins qualifiés connaissent, quant à eux, des délais d'insertion plus longs que la moyenne et des durées d'occupation plus courtes. Leur parcours vers l'emploi est plus souvent fractionné avec des périodes d'emploi (travail intérimaire ou non) plus courtes et auprès de plusieurs employeurs.

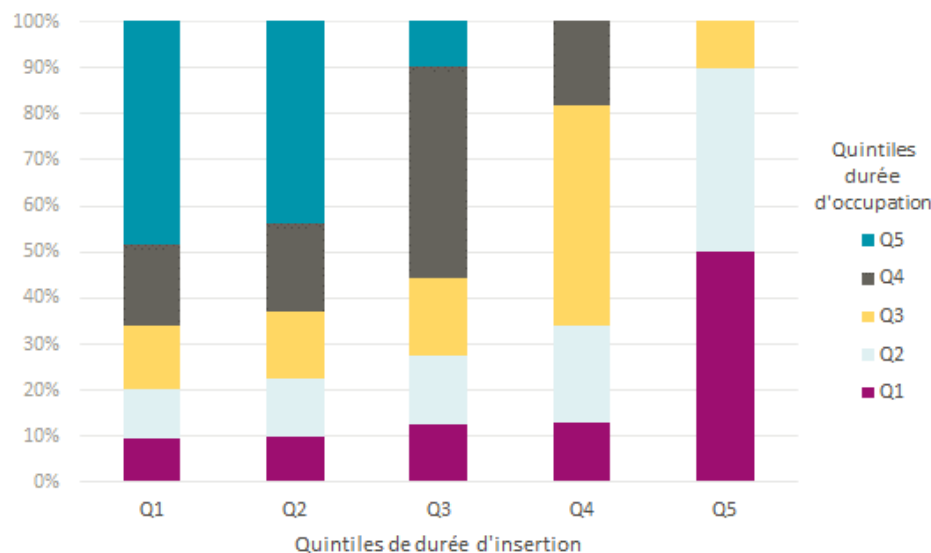
1.3.4. Catégorisation en cinq groupes distincts

Une personne sur cinq est insérée soit très vite (Q1 délai), soit « durablement » (Q5 durée). Les graphiques et tableaux suivants croisent ces deux informations afin de connaître la proportion de personnes insérées vite et plus de trois mois sur six.

Les observations conjointes du délai et de la durée d'insertion à l'emploi sur une courte période après l'inscription sont liées puisque, par définition, une personne insérée après un long délai ne pourra pas accumuler une longue durée d'insertion au cours d'une période de six mois suivant son inscription alors qu'une personne insérée rapidement aura une probabilité plus élevée de connaître une plus longue durée d'occupation.

Malgré cette réserve, l'observation conjointe des deux indicateurs permet de répartir les personnes **en cinq segments/catégories**. Pour faciliter la lecture, le codage en couleur (du bleu au jaune dans les figures 12 et 13) rend compte d'un ordre relatif en termes de vitesse et de durée d'insertion.

Fig. 11 : Répartition des personnes insérées dans les six mois selon les quintiles de délai et de durée d'occupation, 2019 – Source : Le Forem



Parmi les 22.109 jeunes demandeurs d'emploi suivis :

- 8.084 n'ont connu aucune insertion à l'emploi, soit 36,6 % des personnes suivies (« E » dans la figure 12) ;
- 4.295 (19,4 %) ont connu une insertion rapide à l'emploi, c'est-à-dire endéans le premier mois de leur inscription au Forem, et ont été occupés plus de trois mois (en cumul) sur les six mois pendant lesquels ils ont été suivis (« A » dans la figure 12) ;
- Les autres, soit environ 4 jeunes sur 10, ont connu une situation intermédiaire, c'est-à-dire un passage rapide à l'emploi mais pour moins de 3 mois, un passage après un mois d'inscription mais pour plus de trois mois d'occupation ou encore un passage après plus d'un mois d'inscription et pour moins de trois mois d'occupation cumulée sur les six mois de suivi.

Fig. 12 : Répartition des personnes insérées dans les six mois selon les quintiles de délai et de durée d'occupation, 2019 – Source : Le Forem

Jeunes inscrits entre juin et octobre 2019 - Insertion (ou non) dans les 6 mois		
A	Insérés rapidement (dans le mois) ET durablement (plus de 3 mois)	4.295
B	Insérés durablement (plus de 3 mois) après un délai de plus d'1 mois	4.216
C	Insérés rapidement (dans le mois), occupés moins de 3 mois	1.201
D	Insérés moins de 3 mois après un délai de plus d'1 mois	4.313
E	Non insérés dans les 6 mois de l'inscription	8.084

¹² Conseil supérieur de l'emploi, Etat des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions, juin 2019, p.15.

1.4. LES FILIÈRES D'ÉTUDES

Ce graphique illustre l'intérêt d'analyser l'insertion à l'emploi en lien avec la filière d'études, surtout au sein de l'enseignement secondaire. Les études à portée plus spécifique, **orientées vers un métier ou un type d'activité**, comme le « bac », l'alternance ou les études techniques et professionnelles complémentaires semblent favoriser l'insertion « durable » du jeune demandeur d'emploi dans la période de six mois qui suit l'inscription comme demandeur d'emploi.

L'enseignement technique ou professionnel complémentaire (7^{ème} année) connaît des types d'insertion plus proches des diplômes de l'enseignement supérieur que de l'enseignement secondaire supérieur. À ce titre, il tend à se rapprocher du contrat d'alternance.

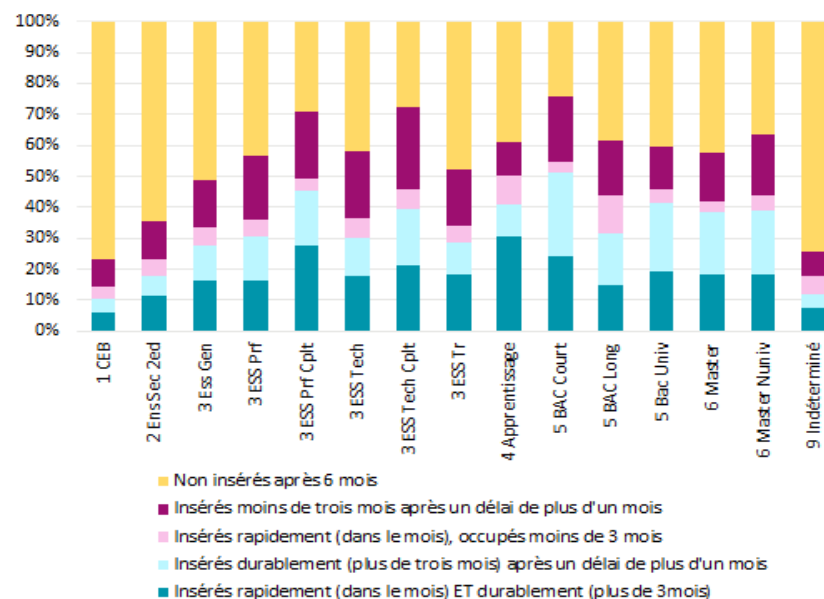
Ce sont les diplômés du niveau « bac court », de l'enseignement technique et professionnel complémentaire et de l'alternance qui augmentent les chances d'être insérés « rapidement » et « durablement ». L'explication selon laquelle les filières d'enseignement avec une finalité métier pourraient favoriser l'insertion, semble bien s'appliquer ici aussi ; les bacheliers d'études universitaires ou supérieures de type long n'obtenant pas d'aussi bons résultats d'insertion que les bacheliers d'études supérieures de type court.

Par ailleurs, comme constaté chaque année, la part de personnes se retrouvant sans emploi dans les six mois est légèrement plus importante pour les « masters » que pour les bacheliers courts. Il convient de rappeler les limites de la présente étude, à savoir l'absence d'informations concernant les jeunes qui débutent leur vie professionnelle **sans s'inscrire au Forem**. Or, les ingénieurs, les informa-

tiens, les médecins, ... s'insèrent en général très rapidement, sans nécessairement s'inscrire comme demandeur d'emploi.

Les jeunes demandeurs d'emploi issus de l'enseignement primaire, disposant d'un diplôme de l'enseignement de base ou d'études faites à l'étranger sans équivalence semblent nettement désavantagés par rapport aux personnes en possession d'une qualification ou d'un diplôme reconnu¹³.

Fig. 13 : Répartition des jeunes insérés dans les six mois par segment selon les filières d'études, chaque filière étant ramenée à 100, 2019 - Source : Le Forem



¹³ La catégorie « études sans équivalence » comporte vraisemblablement plus de jeunes de nationalité étrangère, ce qui pourrait influencer le taux d'insertion à l'emploi.

Pour un jeune demandeur d'emploi, le type d'études et les options suivies influencent assurément l'insertion à l'emploi.

Les graphiques suivants présentent, pour chaque niveau d'études, les options rassemblant un nombre suffisant de demandeurs d'emploi de la cohorte

décrite précédemment (jeunes demandeurs d'emploi inscrits entre juin et octobre 2019). Le métier est positionné sur l'axe horizontal selon le taux d'insertion à six mois après l'inscription et, sur l'axe vertical, selon la proportion des personnes insérées à l'emploi pendant plus de trois mois sur les six. Les options d'études qui apparaissent dans le

coin supérieur droit des graphiques peuvent ainsi être considérées comme des atouts pour l'insertion à l'emploi, l'insertion y paraissant plus élevée et plus « durable ».

2. LE NIVEAU ET L'OPTION D'ÉTUDES, ÉLÉMENTS CLÉS DE L'INSERTION

2.1. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

Les graphiques qui suivent ne reprennent que les options pour lesquelles au moins 40 jeunes se sont inscrits comme demandeurs d'emploi durant la période étudiée. Cela représente 8.270 jeunes sur 10.588, soit 79 % des jeunes issus de l'enseignement secondaire du 3^{ème} degré.

2.1.1. Enseignement secondaire supérieur professionnel

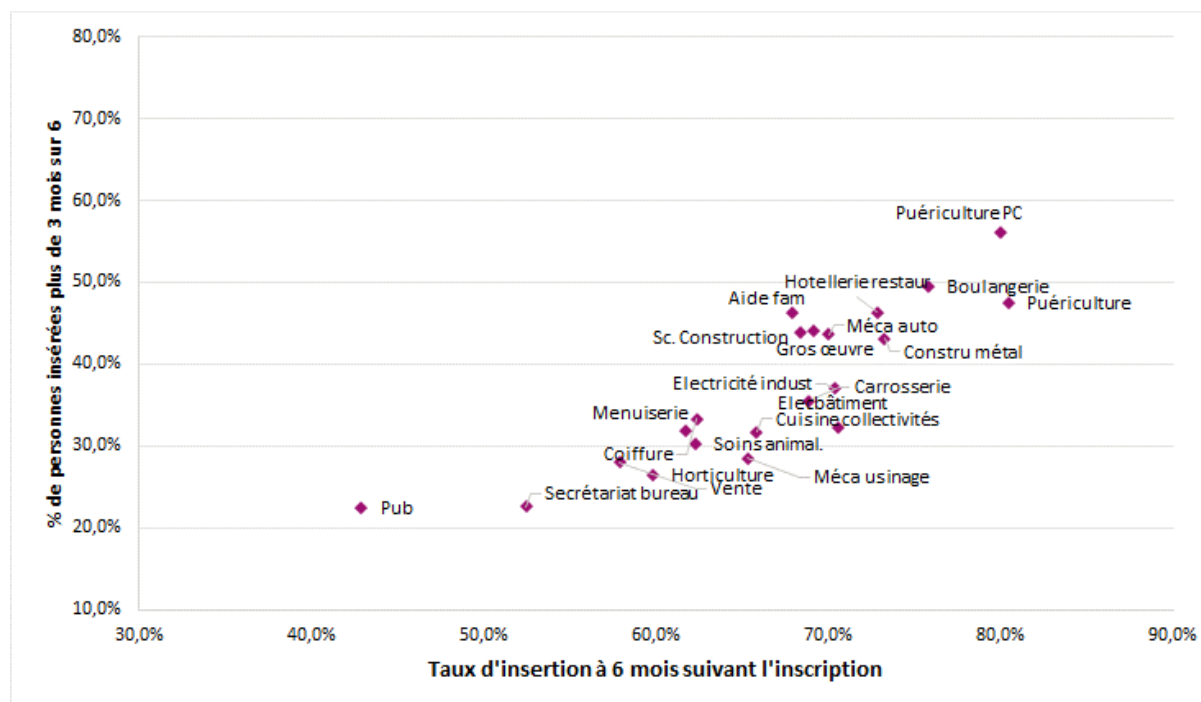
Comme les années précédentes, le brevet de puériculture en enseignement professionnel complémentaire (PC) et la puériculture en enseignement secondaire supérieur représentent le meilleur taux d'insertion.

Comme en 2018, les options techniques côtoient les options à orientation sociale parmi les études menant plus facilement à l'emploi. C'est ainsi que les restaurateurs, les boulangers, la construction métallique et la mécanique automobile ont des taux d'insertion proches de celui des diplômés de puériculture (3^{ème} degré et complémentaire).

Dans le cadran, en bas, à gauche, se retrouvent la publicité, et le secrétariat. Pour ces deux options, il

existe probablement une grande concurrence sur le marché de l'emploi avec des personnes diplômées de filières qui « insèrent » sans doute davantage comme le bachelier.

Fig.14 : Options de l'enseignement secondaire supérieur professionnel selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2019 – Source : Le Forem



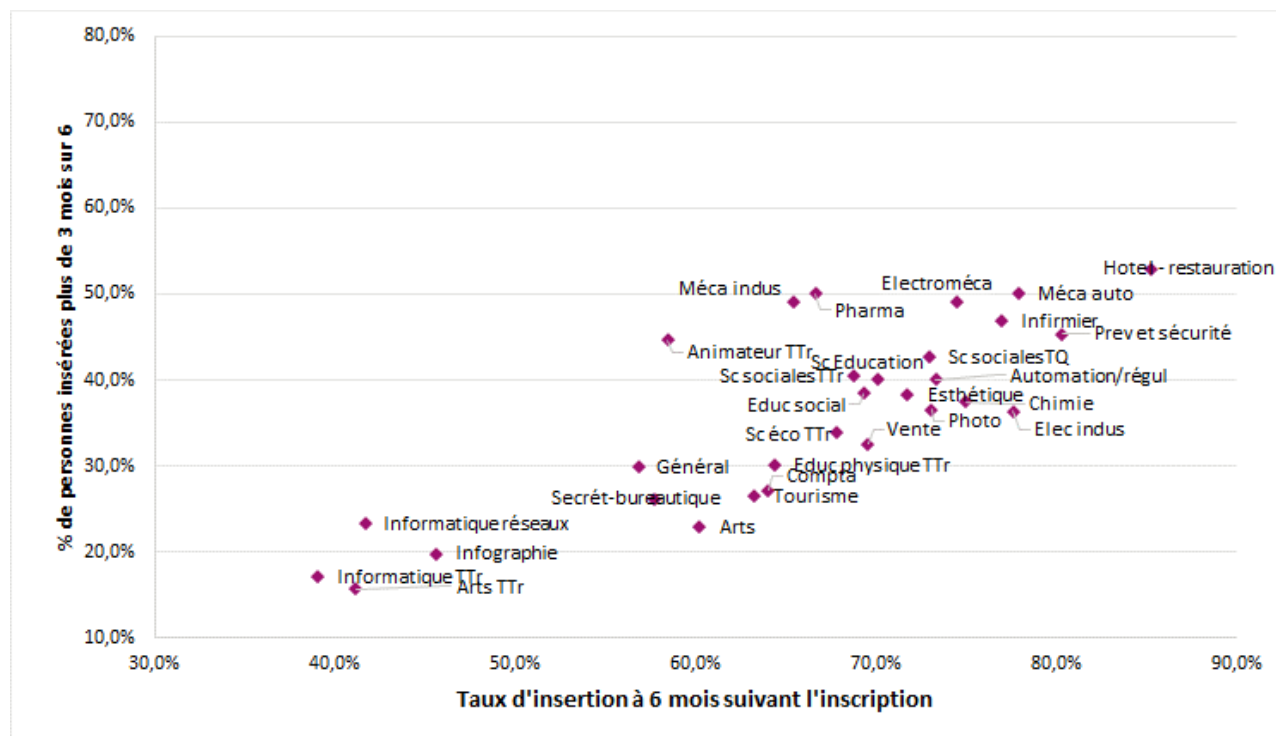
2.1.2. Enseignement secondaire supérieur général et technique

On constate qu'en dehors du diplôme complémentaire en puériculture pour la filière professionnelle, les résultats en termes de taux d'insertion et de durée d'insertion des deux types de filières (professionnelle et technique) s'inscrivent dans des fourchettes de valeurs comparables, même si, en moyenne, la filière technique présente de meilleurs taux d'insertion à l'emploi que la filière professionnelle.

L'hôtellerie-restauration, la mécanique automobile, la prévention et la sécurité, les soins infirmiers et l'électricité industrielle affichent les meilleurs taux d'insertion. Ces options ont la particularité de souvent mener à des métiers faisant partie des fonctions critiques définies par le Forem¹⁴.

L'enseignement général fait partie des filières les moins favorables à une insertion rapide et durable pour un jeune demandeur d'emploi et représente de loin le type de qualification le plus important en termes d'effectifs : 1.719 personnes se sont inscrites de juin à octobre, à l'issue de telles études.

Fig. 15 : Options de l'enseignement secondaire supérieur général et technique selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2019 – Source : Le Forem



¹⁴ Le Forem, La détection des métiers en pénurie et des fonctions critiques en 2019, juin 2020.

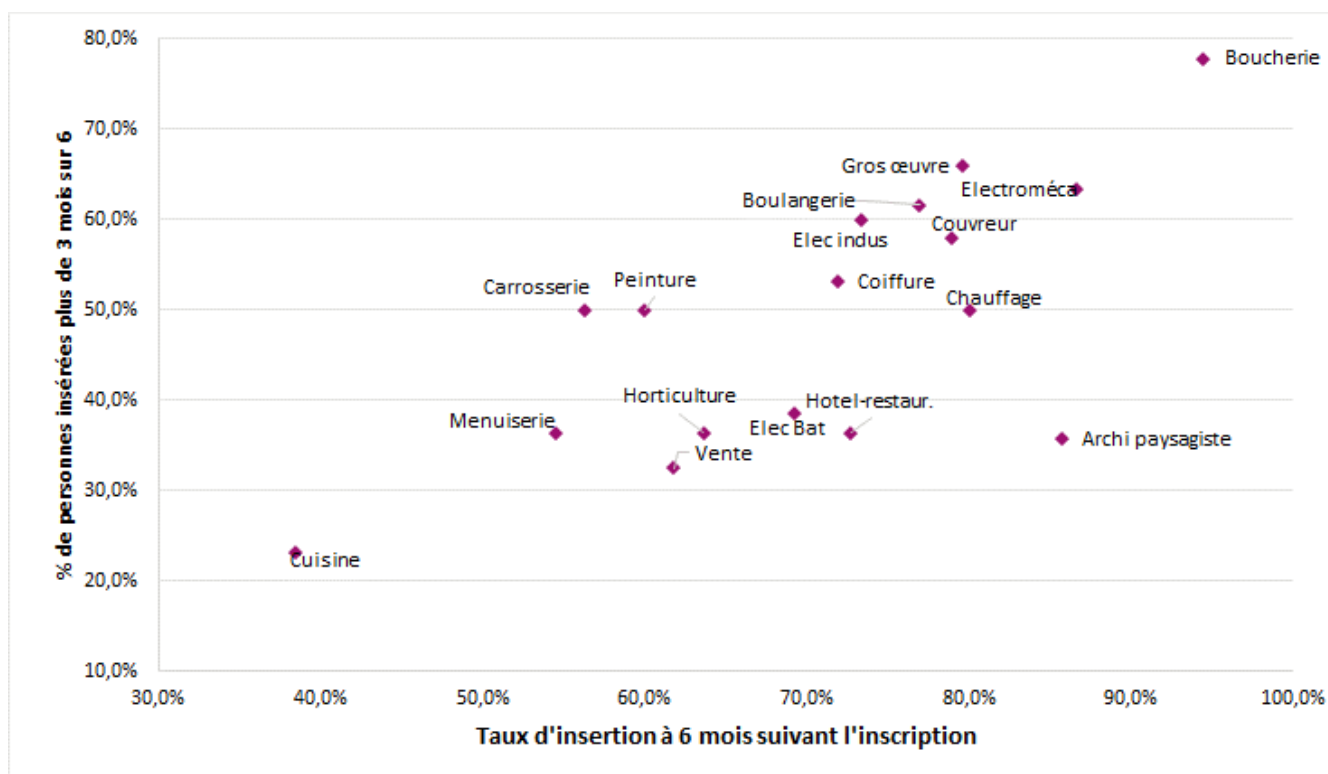
2.2. CONTRAT D'ALTERNANCE

Les constats observés pour les métiers techniques sont aussi valables pour l'enseignement et la formation en alternance (réseaux CEFA et IFAPME). Quatre options comptent plus de huit personnes insérées sur dix après 6 mois : la boucherie, l'électromécanique industrielle, l'architecture paysagiste et de jardins et le chauffage central.

Les détenteurs de diplômes de gros-oeuvre et travaux publics, de couvreur et de boulanger obtiennent également des scores d'insertion élevés.

Le graphique ci-dessous ne reprend que les options pour lesquelles au moins 10 personnes se sont inscrites durant la période étudiée (424 personnes sur 494, soit 85 % des diplômés de l'alternance inscrits pendant la période d'observation).

Fig.16 : Options de l'enseignement et de la formation en alternance selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2019 - Source : Le Forem



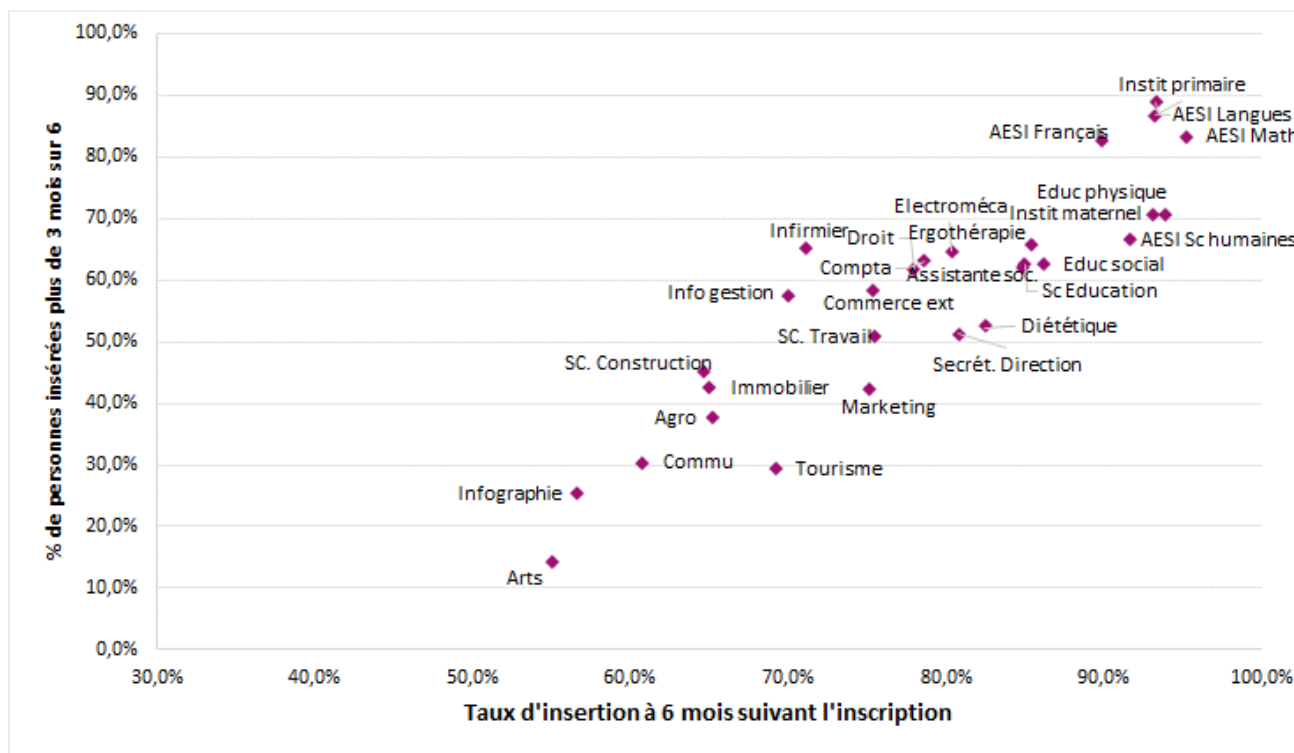
2.3. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Le graphique suivant ne reprend que les options pour lesquelles au moins 40 demandeurs d'emploi se sont inscrits durant la période étudiée (3.295 personnes sur 4.320, soit 77 %). Du fait de cette restriction méthodologique, les personnes avec un baccalauréat universitaire et ayant terminé des études supérieures de type long ne sont pas représentés.

Les options liées à l'enseignement (agrégation de l'enseignement secondaire inférieur (AESI), instituteur, éducation physique) présentent, depuis 6 ans, un taux d'insertion supérieur à 90 % et une proportion de personnes insérées plus de trois mois sur six de plus de 70 %. Les diplômés en éducateur social et en ergothérapie viennent compléter la liste des options avec les meilleurs résultats d'insertion. Les bacheliers en soins infirmiers et en infirmiers-

accoucheurs options qui faisaient traditionnellement partie du groupe des options qui mènent rapidement et durablement à l'emploi, connaissent un léger recul en matière d'insertion à l'emploi depuis quelques années. Il sera intéressant de voir l'évolution de l'insertion de ces options après la crise sanitaire de 2020.

Fig.17 : Options des bacs selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2019 - Source : Le Forem



2.4. ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET SUPÉRIEUR DE TYPE LONG

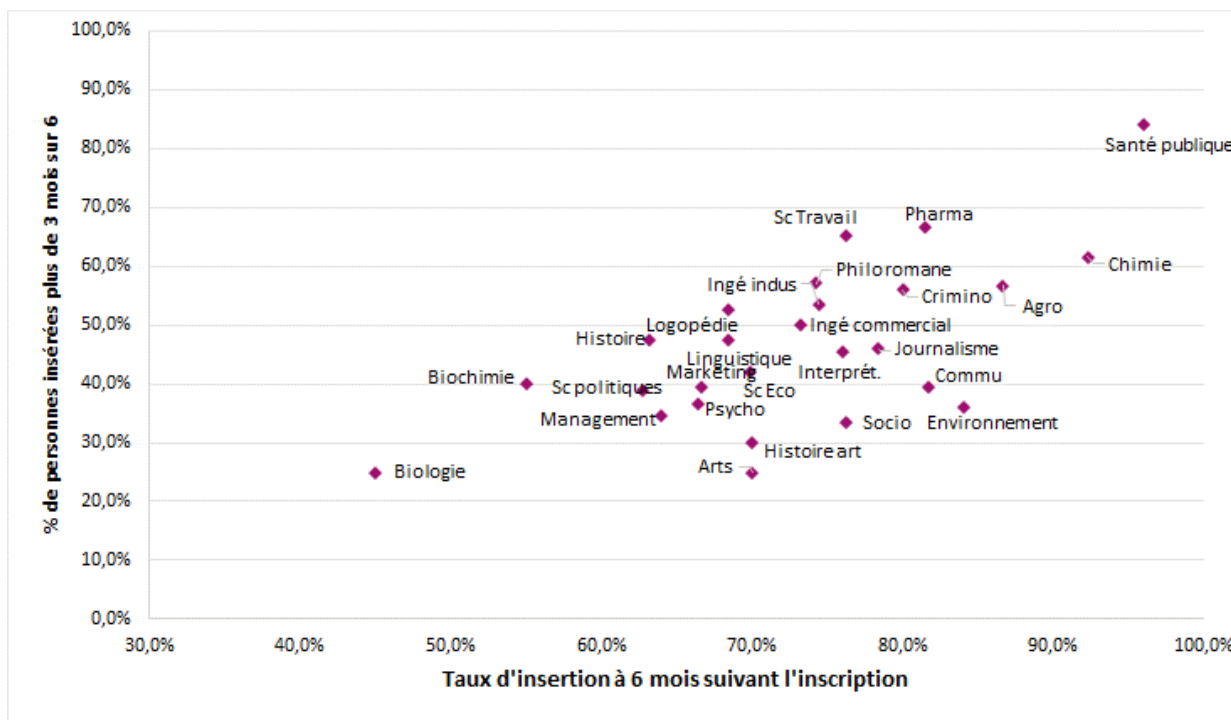
Ce graphique ne reprend que les options pour lesquelles au moins 20 demandeurs d'emploi se sont inscrits durant la période étudiée (1.712 personnes sur 2.344, soit 73 %). Plusieurs options n'ont pas été prises en compte dans l'analyse : il s'agit de certaines professions libérales dont l'exercice requiert un stage (architecte, logopède, kiné, vétérinaire et droit). Le stage ne donnant pas lieu à une déclaration ONSS, les taux d'insertion de ces deux options seraient dès lors fortement sous-évalués.

D'année en année, les options qui obtiennent un taux d'insertion élevé varient beaucoup pour ce niveau d'études. Rappelons que l'analyse ne tient

pas compte des personnes qui trouvent directement un emploi après leurs études sans s'inscrire comme demandeur d'emploi au Forem. C'est pourquoi les taux d'insertion de certains métiers comme les ingénieurs commerciaux ou industriels et des diplômés en sciences économiques sont probablement sous-estimés.

En 2019, la santé publique, la chimie, et l'agronomie obtiennent les meilleurs scores d'insertion.

Fig.18 : Options des masters selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2019 - Source : Le Forem



3. QUELS SECTEURS EMBAUCHENT LES JEUNES APRÈS LEURS ÉTUDES ?

Le tableau ci-contre reprend le nombre d'insertions des jeunes inscrits entre juin et octobre 2019, par secteur d'activité économique¹⁵ ainsi que le nombre de postes de travail salarié répertoriés en Wallonie, en décembre 2018 (dernières données de l'ONSS disponibles pour évaluer l'emploi résident wallon au moment de la rédaction de cette étude), pour permettre d'identifier les secteurs qui emploient proportionnellement davantage de jeunes sortant des études.

L'analyse se base sur le statut des personnes selon l'information mise à jour dans la banque de données du Forem. Il est ainsi possible de connaître le secteur d'insertion à l'emploi du public observé.

Un demandeur d'emploi peut conclure des contrats avec des employeurs relevant de différents secteurs. Toutefois, dans cette analyse, un seul secteur a été retenu pour l'insertion du demandeur d'emploi sur base de deux critères : tout d'abord, le secteur dans lequel le demandeur d'emploi preste le plus de jours de travail et, ensuite, le secteur où a eu lieu l'insertion la plus récente¹⁶.

L'indice de spécificité est calculé sur base du rapport entre la part du secteur dans l'insertion à l'emploi des jeunes et la part du secteur dans l'emploi salarié wallon. Plus l'indice est élevé, plus la proportion de jeunes insérés dans le secteur est importante.

Fig. 19 : Nombre de jeunes insérés par secteur, nombre de postes de travail salarié et Indice de spécificité - Nacebel 2008 - 1 digit - Sources : Le Forem - ONSS

Nace 1	Nace 1 Libellé	Total		Total postes Wallonie		Indice de spécificité
A	Agriculture, sylviculture et pêche	299	2,1 %	3.867	0,3 %	6,18
B	Industrie extractive	6	0,0 %	1.763	0,2 %	0,27
C	Industrie manufacturière	601	4,3 %	110.436	9,8 %	0,43
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3	0,0 %	6.463	0,6 %	0,04
E	Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	27	0,2 %	10.421	0,9 %	0,21
F	Construction	1.035	7,4 %	61.303	5,5 %	1,35
G	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	2.146	15,3 %	137.674	12,3 %	1,25
H	Transport et entreposage	205	1,5 %	61.131	5,5 %	0,27
I	Hébergement et restauration	1.500	10,7 %	30.898	2,8 %	3,88
J	Information et communication	21	0,2 %	23.248	2,1 %	0,07
K	Activités financières et d'assurance	36	0,3 %	29.486	2,6 %	0,10
L	Activités immobilières	45	0,3 %	6.416	0,6 %	0,56
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	69	0,5 %	36.468	3,3 %	0,15
N	Activités de services administratifs et de soutien	4.404	31,4 %	97.952	8,7 %	3,60
O	Administrations publiques et défenses, sécurité sociale obligatoire	830	5,9 %	175.658	15,7 %	0,38
P	Enseignement	338	2,4 %	127.504	11,4 %	0,21
Q	Santé humaine et action sociale	679	4,8 %	167.164	14,9 %	0,32
R	Arts, spectacles et activités récréatives	202	1,4 %	12.340	1,1 %	1,31
S	Autres activités de services	245	1,7 %	20.089	1,8 %	0,97
U	Activités des organismes extra-territoriaux	0	0,0 %	491	0,0 %	0,00
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs	0	0,0 %	704	0,1 %	0,00
	Indéterminé	1.332	9,5 %	0		
Total		14.025	100,0 %	1.121.476	100,0 %	

¹⁵ Selon le code Nacebel 2008 à 1 digit.

¹⁶ Cette précaution concerne peu de cas, l'insertion est le plus souvent « mono-sectorielle ».

Il est intéressant de croiser, d'une part, le nombre de jeunes insérés dans les entreprises d'un secteur et, d'autre part, l'indice de spécificité des secteurs. La conjonction de ces deux mesures permet de pressentir des secteurs qui engagent un nombre important de jeunes (plus de 400 personnes) et où la part des jeunes est significative (indice de spécificité supérieur à 1).

Quatre secteurs semblent être particulièrement porteurs pour le public des jeunes demandeurs d'emploi. Il s'agit de la construction, du commerce de gros et de détail, de l'hébergement et la restauration et des activités de service administratif et de soutien (qui reprennent notamment l'activité des agences de travail intérimaire).

D'autres secteurs comme l'administration, l'industrie manufacturière, l'enseignement ainsi que la santé et l'action sociale sont également à prendre en compte quand on étudie le public des jeunes même si l'indice de spécificité est inférieur à 1.

Par ailleurs, l'agriculture, la sylviculture et la pêche (caractérisé par des travaux saisonniers), ainsi que l'information et la communication constituent des secteurs où les jeunes semblent s'insérer plus que n'importe quelles autres classes d'âge mais en nombre toutefois trop réduit pour être considéré comme secteur qualifié de « porteur ».

Fig. 20 : Secteurs porteurs pour les jeunes inscrits en 2019 - Source : Le Forem

Nace 1	Nace 1 Libellé	Plus de 400 engagements	Indice de spécificité >1
A	Agriculture, sylviculture et pêche		x
B	Industrie extractive		
C	Industrie manufacturière	x	
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		
E	Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution		
F	Construction	x	x
G	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	x	x
H	Transport et entreposage		
I	Hébergement et restauration	x	x
J	Information et communication		x
K	Activités financières et d'assurance		
L	Activités immobilières		
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques		
N	Activités de services administratifs et de soutien	x	x
O	Administrations publiques et défenses, sécurité sociale obligatoire	x	
P	Enseignement	x	
Q	Santé humaine et action sociale	x	
R	Arts, spectacles et activités récréatives		
S	Autres activités de services		
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs		

Le croisement du secteur avec le niveau d'études peut amener des constats intéressants. En effet, en ce qui concerne les trois secteurs porteurs, certains niveaux d'études sont mieux représentés que d'autres¹⁷. Ainsi, les jeunes détenteurs d'un certificat du secondaire du 3^{ème} degré et d'un contrat d'alternance sont proportionnellement les plus nombreux dans l'hébergement et la restauration ou le commerce. Dans les activités de services administratifs et de soutien (dont les agences d'intérim), les diplômés de l'enseignement secondaire du 2^{ème} et du 3^{ème} degré sont proportionnellement davantage présents.

En détaillant davantage le secteur d'insertion des jeunes demandeurs d'emploi, il apparaît que le secteur du travail intérimaire reste le secteur le plus porteur en termes d'engagements pour les jeunes sortis de l'école. Parmi les personnes observées, **plus d'un tiers des personnes ont connu un premier mouvement vers le marché de l'emploi via l'intérim**. Le travail intérimaire reste donc la première porte d'entrée pour les jeunes vers le marché du travail. Suivent la restauration et l'enseignement secondaire. Le classement élevé de l'enseignement corrobore ainsi les bons scores d'insertion des options menant vers l'éducation. On observe une grande stabilité d'une année à l'autre, en ce qui concerne les secteurs d'insertion.

Fig. 21 : Top 20 des secteurs qui engagent des jeunes demandeurs d'emploi inscrits en 2019 (Nacebel à 3 digits) - Source : Le Forem

Secteurs d'insertion - Top 20 en Nace à 3 digits				
Top 20	Nace 3	Nace 3 Libellé	Nbr de DE	%
1	782	Activités des agences de travail temporaire	4.942	35,2 %
2	561	Restaurants et services de restauration mobile	1.132	8,1 %
3	853	Enseignement secondaire	1.017	7,2 %
4	471	Commerce de détail en magasin non spécialisé	724	5,2 %
5	841	Administration générale, économique et sociale	604	4,3 %
6	477	Autres commerces de détail en magasin spécialisé	459	3,3 %
7	781	Activités des agences de placement de main-d'oeuvre	275	2,0 %
8	432	Travaux d'installation électrique, de plomberie et autres travaux d'installation	275	2,0 %
9	412	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	260	1,9 %
10	812	Activités de nettoyage	235	1,7 %
11	842	Services de prérogative publique	217	1,5 %
12	960	Autres services personnels	202	1,4 %
13	439	Autres travaux de construction spécialisés	187	1,3 %
14	433	Travaux de finition	181	1,3 %
15	873	Activités de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur	181	1,3 %
16	451	Commerce de véhicules automobiles	169	1,2 %
17	861	Activités hospitalières	160	1,1 %
18	472	Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé	154	1,1 %
19	563	Débits de boissons	154	1,1 %
20	872	Activités de soins résidentiels pour personnes avec un handicap mental, un problème p	151	1,1 %

¹⁷ En calculant l'indice de spécificité de chaque niveau d'études dans chaque secteur par rapport à l'ensemble de la cohorte.

Compte tenu d'évolutions techniques en 2019, il devient possible d'identifier les utilisateurs des agences de travail intérimaire qui ont engagé des jeunes inscrits pour la première fois au Forem en 2019. Le secteur pris en considération devient ainsi celui des utilisateurs des contrats intérimaires. Cela permet d'éclairer encore davantage les secteurs d'insertion des jeunes tout en ne perdant pas de vue que l'intérim demeure une porte d'entrée importante vers le marché de l'emploi pour le public jeune.


En bonne position du classement figurent différents sous-secteurs du commerce (commerce de gros et de détail) : un sous-secteur sur deux du top 10 des utilisateurs des agences intérimaires qui engagent des jeunes demandeurs d'emploi inscrits en 2019 en font partie. Les restaurants et services de restauration mobile ainsi que les traiteurs et autres services de restauration font également partie du classement. Cela renforce la position de l'Horeca et du commerce comme secteurs d'embauche privilégiés par les jeunes après leurs études.

Dans le top 10 se trouvent également les services auxiliaires des transports (liés à l'entreposage et la logistique), la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires (liée à l'industrie agro-alimentaire), et les activités de nettoyage¹⁸.

Fig. 22 : Top 10 des utilisateurs des agences intérimaires qui engagent des jeunes demandeurs d'emploi inscrits en 2019 (Nacebel à 3 digits) - Source : Le Forem

Secteurs utilisateurs des contrats interimaaires				
Top 10	Nace 3	Nace 3 Libellé	Nbr de DE	%
1	471	Commerce de détail en magasin non spécialisé	752	15,22%
2	522	Services auxiliaires des transports	265	5,35%
3	477	Autres commerces de détail en magasin spécialisé	188	3,81%
4	561	Restaurants et services de restauration mobile	180	3,64%
5	107	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	178	3,60%
6	464	Commerce de gros d'autres biens domestiques	153	3,09%
7	463	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac	147	2,97%
8	475	Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé	147	2,97%
9	812	Activités de nettoyage	132	2,68%
10	562	Traiteurs et autres services de restauration	116	2,34%

¹⁸ Une étude du Forem montre que ces secteurs sont parmi les principaux consommateurs de travail intérimaire : Le Forem, *Le travail intérimaire en Wallonie*, juin 2018, p.12. https://www.leforem.be/MungoBlobs/1391472948062/20191128_Analyses_FluxInterim20062016.pdf



Le Forem
Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
Boulevard Tirou, 104 - 6000 Charleroi
<https://www.leforem.be>

L'INSERTION AU TRAVAIL DES JEUNES
WALLONS INSCRITS COMME DEMANDEURS D'EMPLOI
POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 2019
Août 2020

Cette étude a été réalisée par le service Veille, analyse et
prospective du marché de l'emploi (AMEF) du Forem

Analyse et rédaction :
Jean-François MARCHAL

Éditeur responsable :
Marie-Kristine VANBOCKESTAL

Direction : Jean-Claude CHALON
Supervision : Jean-Marc MANFRON